

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 5 janvier 2017

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

**Monsieur le Directeur départemental
des territoires et de la mer de la Somme**

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

**Service aménagement des territoires
et urbanisme**

Délégation de l'Aviation civile de Picardie

Bureau de la planification territoriale

Nos réf. : 23/DRP/SLA

Vos réf. : votre courriel du 04 janvier 2017

Affaire suivie par : Stéphane Lanfranchi

stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 44 11 49 04 - Fax : 03 44 11 49 08

Objet : Révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Sains-en-Amiénois

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer que le territoire de la commune de Sains-en-Amiénois n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Je vous rappelle néanmoins que l'arrêté du 25 juillet 1990 *relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation*, de portée générale, est applicable à l'ensemble de son territoire.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à une autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de la défense.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

L'Inspecteur de Surveillance aérodrome hélistation



Stéphane LANFRANCHI



11 JAN. 2017

SATU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 06 JAN. 2017
N°500078 /DEF/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

*Stéphane
Pottier SUR RÉSEAU*

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

OBJET : Révision – PLU – Sains-en-Amiénois (80).

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Sains-en-Amiénois, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de Belleuse Le Gros Chêne à Pozières cote 162, approuvée par décret du 27 novembre 1989 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz - quartier de Lattre de Tassigny - CS n°30001 - 57044 METZ cedex 1.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,
Le lieutenant-colonel Eric Lalangue
chef de la division appui des formations
par suppléance



COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil